

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 07 MARS 2022

portant nomination au conseil scientifique de la protection judiciaire de la jeunesse et portant abrogation de l'arrêté du 11 mai 2012 portant nomination au conseil scientifique de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2206102A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en sous-directions de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 fixant l'organisation en bureaux de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 portant création du conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Arrête :

Article 1^{er}

Il est procédé à l'abrogation de l'arrêté du 11 mai 2012 portant nomination au conseil scientifique de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 2

Le conseil scientifique est composé de :

- Guillaume Bronsard,
- Elise Lemercier,
- Daniel Rousseau,
- Yaelle Amsellem Mainguy,
- Nicolas Oppenchaïm,
- Omar Zanna,
- Isabelle Frechon,

- Gilles Séraphin,
- Véronique Le Goaziou,
- Marie Dumollard,
- Sarra Chaïeb.

Les personnalités qualifiées sont nommées pour une durée de trois ans renouvelable par décision de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 3

En cas de vacance, démission ou toute autre cause, le nouveau membre achève la période de fonction de son prédécesseur. Le mandat des membres cesse avec leurs fonctions. Le mandat des membres est gratuit.

Article 4

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le

07 MARS 2022

Pour le ministre et par délégation

L'adjoint à la directrice
de la protection judiciaire de la jeunesse

Frantz CHAULET